

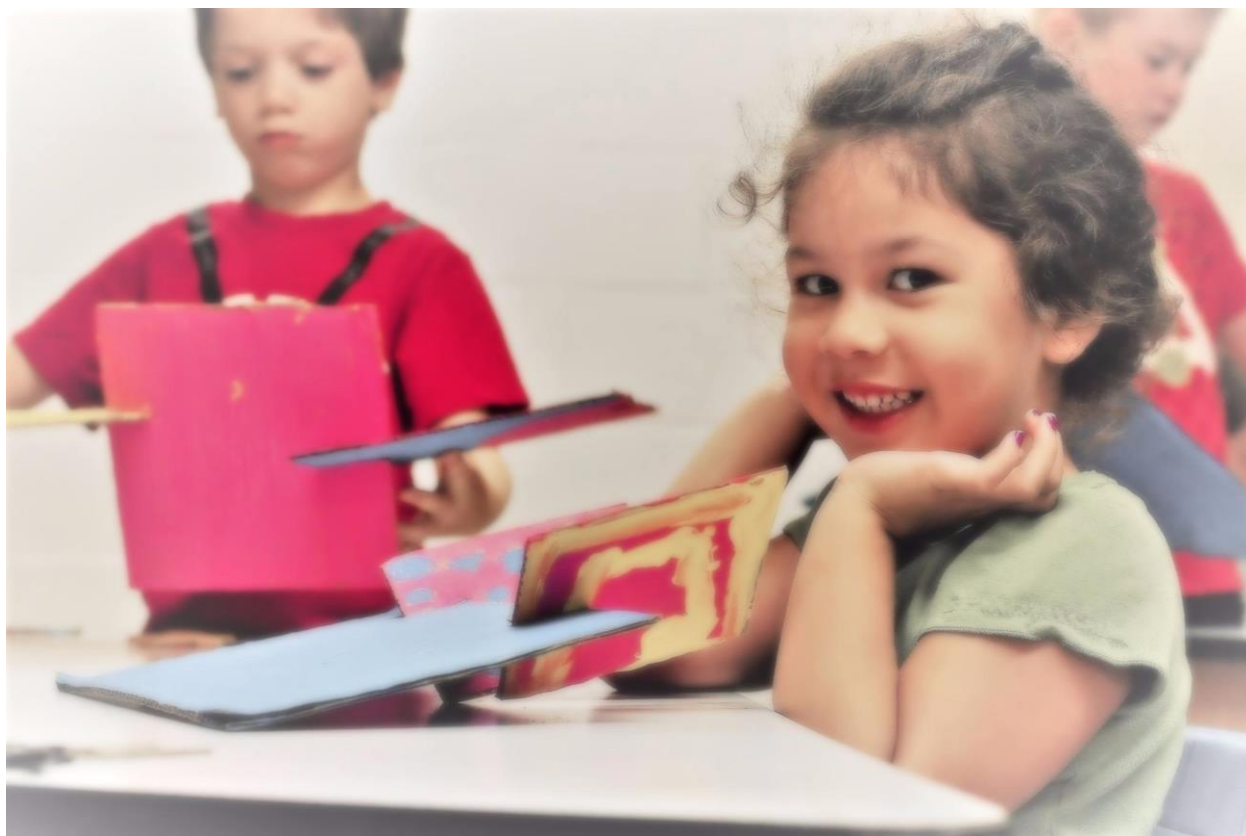


ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
DES ÉDUCATRICES ET DES ÉDUCATEURS
SPÉCIALISÉS EN ARTS PLASTIQUES

COVID-19

RETOUR EN CLASSE GRADUEL ET L'ENSEIGNEMENT DES ARTS PLASTIQUES

*Recommandations à l'intention du ministère de l'Éducation et
l'Enseignement supérieur et des directions d'école*



**Association québécoise des éducatrices et des éducateurs
spécialisés en arts plastiques (AQÉSAP)**

Le 29 avril 2020

INTRODUCTION

En ce temps de pandémie, le monde de l'éducation fait face à un bouleversement sans précédent. La fermeture des établissements scolaires a forcé les enseignants à s'adapter afin de permettre aux élèves de maintenir leurs acquis. Nous saluons l'initiative du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour la mise en place de ressources afin de soutenir l'ensemble du personnel enseignant et scolaire engagé auprès des élèves du Québec. Toutefois, l'annonce des mesures pour la réouverture progressive et prudente des écoles à partir du 11 mai prochain et les recommandations émises par la Santé publique inquiètent les enseignants spécialistes en arts plastiques. Ces derniers se retrouveront, malgré eux, dans un contexte où les conditions de travail feront en sorte qu'ils auront du mal à répondre aux directives en vigueur émises par celle-ci. Comme la priorité sera mise sur le maintien des acquis et l'apprentissage de nouvelles notions pour les matières de base, nous craignons que les cours d'arts plastiques soient complètement éliminés des contenus pédagogiques essentiels au développement des jeunes. Nous savons depuis longtemps que l'éducation artistique contribue au succès de l'apprentissage et enrichit la vie des élèves en tant qu'individu¹. Nous jugeons qu'il est fondamental, en ce temps de confinement et de distanciation sociale, que les jeunes puissent s'exprimer à travers les arts. Les arts aident les élèves à donner un sens à leur vie, à leurs émotions et favorisent le maintien d'un équilibre émotionnel. C'est donc par nécessité que l'AQÉSAP fait ces quelques recommandations afin que les cours d'arts plastiques puissent se poursuivre jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

Pour l'AQÉSAP, la sécurité des élèves et des enseignants est primordiale. En ce contexte de pandémie, il est primordial que les cours d'arts plastiques se poursuivent dans un milieu sécuritaire, tout en tenant compte des mesures générales de protection² émises par la Santé publique à l'intention du personnel enseignant et des élèves.

RECOMMANDATIONS DE L'AQÉSAP POUR LE PRIMAIRE

Lors de la période de confinement, les enseignants spécialistes ont soutenu leurs élèves en proposant des activités bonifiées tirées des troupes du MEES ou en suggérant de courtes activités qui respectent les savoirs essentiels enseignés jusqu'au 13 mars ciblés par le Programme de formation. Comme demandé par le MEES, aucun nouvel apprentissage ou envoi de traces permettant de voir le développement des compétences n'a été exigé.

En période de déconfinement, l'AQÉSAP recommande que l'enseignement des arts plastiques se poursuive jusqu'à la fin de l'année scolaire, et ce, pour le bien-être des élèves. Puisque les élèves du primaire sont moins autonomes dans l'utilisation des moyens de communication

¹ <http://revuevision.ca/plaidoyer-pour-des-arts-a-lecole/>

² <https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/etablissements-scolaires-prescolaires-primaires-secondaires-covid19/mesures-de-securite-pour-les-travailleurs-et-les-enfants-dans-les-ecoles-primaires-et-les-services-de-garde-en-contexte-de-covid-19/>

technologiques, l'AQÉSAP recommande que les cours d'arts plastiques soient donnés en classe; cela aura pour effet de maintenir la motivation des élèves et de maintenir la relation de confiance. L'AQÉSAP recommande également que les mesures de protection sanitaire soient respectées, tant pour l'enseignant que pour les élèves. Afin de contacter les élèves poursuivant l'école à la maison, l'AQÉSAP recommande d'offrir l'équipement technologique nécessaire aux enseignants en arts plastiques afin que les cours puissent être diffusés à ces élèves en temps réel. Tous les élèves pourront ainsi tirer profit d'un encadrement adapté à leur réalité.

RECOMMANDATIONS DE L'AQÉSAP POUR LE SECONDAIRE

Comme annoncé par le MEES, les établissements secondaires resteront fermés et les élèves du secondaire devront compléter leurs apprentissages des savoirs jugés essentiels. Nous estimons qu'il est important d'offrir aux élèves la possibilité de poursuivre la consolidation de leurs apprentissages en arts plastiques par un encadrement pédagogique à distance. Comme pour le primaire, aucun nouvel apprentissage ne devrait être exigé d'ici la fin de la présente année scolaire, à moins d'avis contraire du MEES. Les enseignants devraient s'en tenir aux connaissances enseignées jusqu'au 13 mars et qui sont ciblées par la Progression des apprentissages. Au besoin, les enseignants pourraient demander des traces afin de mieux exercer leur jugement professionnel.

Sanction des études en arts plastiques

En 4^e secondaire, à propos des travaux demandés, des traces supplémentaires pourront être exigées par l'enseignant afin de bonifier un dossier d'évaluation qui ne permettrait pas à l'élève de démontrer son niveau de compétence et d'atteindre le seuil de réussite de 60 % nécessaire à la sanction des études.

ÉQUIPEMENT TECHNOLOGIQUE

En ce contexte actuel, des méthodes d'enseignement alternatives seront inévitables. En arts plastiques, une formation hybride combinant l'enseignement des arts plastiques en classe et à distance serait très intéressante. Pour ce faire, l'enseignant requiert de l'équipement technologique favorisant l'enregistrement et la diffusion (ex. : tablette tactile, caméra document de type Ziggi, micro-cravate ou micro-casque, trépied, logiciels de montage, etc.). Par conséquent, il serait souhaitable d'offrir aux enseignants et aux élèves les outils technologiques nécessaires et la formation pertinente et éprouvée, donnée dans des conditions acceptables, en accordant suffisamment de temps pour s'approprier les compétences technopédagogiques³.

³ https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/190424EnseignementADistance-FINAL_CES_CF3_mai-2019.pdf

PRÉCISIONS

Les activités proposées aux élèves du primaire et du secondaire requièrent des matériaux qui peuvent se retrouver dans un milieu de vie.

L'AQÉSAP recommande de rendre facultatif l'usage de la technologie (lien Internet, logiciel, etc.) afin de satisfaire le concept d'équité en matière de niveau socioéconomique. Les familles plus vulnérables, ciblées par les directions d'école, devraient recevoir les activités pédagogiques en format papier par la poste jusqu'à ce que la mesure d'équipement technologique proposée par le MEES soit effective pour ces familles.

CONCLUSION

L'AQÉSAP offre sa collaboration au MEES pour tous les comités de travail et de réflexion en lien avec les enjeux actuels. La créativité est reconnue comme une compétence essentielle à développer chez les élèves afin qu'ils puissent relever les défis du 21^e siècle⁴. Elle est une aptitude que l'on doit solliciter régulièrement au même titre que les muscles du corps humain qui, en ces jours de confinement, devront être réactivés par l'obligation d'aller faire de l'exercice et ainsi réduire le temps passé devant les écrans et atteindre un certain équilibre. Le fait de maintenir l'obligation de créer par la proposition d'activités artistiques venant des enseignants spécialistes contribuera au maintien de ce fragile équilibre. Dans certains milieux, les jeunes n'ont pas tous la chance d'être encouragés à explorer leur créativité. Les enseignants spécialistes en arts plastiques sont les plus qualifiés pour susciter cet engouement créatif et favoriser l'engagement scolaire chez nos jeunes.

Michel Lemieux, président

⁴ <http://rire.ctreq.qc.ca/2018/07/competences-21e-siecle-2/> et https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000242996_fre